

Plan de travail du Groupe consultative technique jusqu'à la troisième Réunion des Signataires

Activités
MdE – Activité 1: Amélioration de la protection juridique
1. Examiner les amendements à l'Annexe 1 (espèces) adoptés par la MOS2 et amender le Tableau 3 (sites) du Plan d'action, et en particulier :
a) Examiner les espèces potentiellement candidates à l'inscription à l'Annexe 1 à la lumière des changements de leur statut et classement dans les catégories 1, 2 et 3 en fonction des tendances des populations mondiales, et le classement dans les différentes catégories des espèces figurant déjà à l'Annexe 1 ;
b) Examiner les commentaires des Signataires, faire des recommandations quant à la mise à jour du Tableau 3 du Plan d'action ;
c) Examiner toute nouvelle modification de la couverture géographique de l'annexe 2 du MdE.
2. Examiner toute nouvelle modification de la taxonomie et de la nomenclature des rapaces en relation avec l'inscription d'espèces au MdE, compte tenu de la résolution CMS 11.19.
Menaces - Activité 2 : Protéger et/ou gérer les sites et voies de migration importants
3. Évaluer et examiner les menaces pesant sur les espèces inscrites à l'Annexe 1 et faire des recommandations sur les mesures appropriées pour atténuer ces problèmes en donnant la priorité aux travaux sur les espèces les plus menacées et en recherchant des financements et d'autres moyens pour stimuler l'élaboration de plans d'action internationaux par espèce.
4. Examiner les besoins d'orientations sur les mesures de réintroduction spécifiques aux rapaces, et en particulier :
a) conseiller sur toute opportunité de coopération internationale concernant des programmes de réintroduction possibles ; et
b) conseiller le Groupe de travail sur le Faucon sacré, le cas échéant.
5. Fournir des avis sur les lacunes dans l'information portant sur les zones de reproduction, haltes migratoires, zones de ravitaillement, goulets migratoires clés, et les autres sites de rassemblement fréquentés en dehors de la période de reproduction tout au long des voies de migration des rapaces, et :
a) faire des recommandations sur la façon dont ces lacunes pourraient être comblées, et

Activités
b) conseiller sur des approches appropriées pour la conservation et la gestion des zones critiques.
6. En s'appuyant sur les études existantes et sur les échanges d'informations avec les Signataires au sujet des impacts sur les rapaces des collisions et des électrocutions provoquées par les lignes électriques. Faire des recommandations aux Signataires quant aux meilleurs moyens de collaborer avec les secteurs de la production et de la distribution d'électricité pour traiter ce problème.
7. Échanger des orientations relatives à l'atténuation des impacts négatifs des autres secteurs de production d'énergie (p. ex. éolien et solaire), et faire des recommandations aux Signataires pour faire face à ces impacts.
8. Faire des recommandations sur différentes approches de lutte contre les persécutions illégales, incluant :
a) la valeur des technologies telles que les méthodes de suivi électronique comme moyens d'évaluation de l'étendue et de la localisation des principaux lieux de persécution, le suivi par rayons X, et les techniques de l'ADN ;
b) les approches possibles pour la résolution des conflits – lorsque les conflits avec d'autres intérêts peuvent être un moteur majeur de l'abattage illégal ; et
c) les approches possibles pour aborder la persécution lorsque l'abattage illégal peut être une pratique de longue date incluant des éléments culturels.
Conservation et gestion des habitats - Activité 3 : Faire connaître les problématiques et les orientations
9. Contribuer par des conseils scientifiques et techniques aux questions et aux bonnes pratiques portées à l'attention du GCT par les Signataires pour soutenir (a) les activités de conservation et de gestion et la diffusion d'orientations, et (b) le renforcement des capacités pour définir des orientations, des pratiques et d'autres activités.
Empoisonnement - Activité 4 : Faire connaître les problèmes auxquels les rapaces migrateurs sont confrontés et les mesures nécessaires à leur conservation
10. Contribuer par une expertise technique sur les rapaces et sur leur empoisonnement aux travaux du Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l'empoisonnement et du Groupe de travail de la CMS sur l'énergie.
11. Faire des recommandations sur les priorités pour faire connaître les besoins de conservation des rapaces dans différentes régions.

Activités
Orientation – Activité 5 : Assurer le suivi des populations de rapaces, effectuer des recherches sur leur conservation et prendre les mesures correctives appropriées
12. Faire des recommandations sur les besoins cruciaux en matière de normes méthodologiques communes, s'appuyant sur un examen des expériences nationales et des bonnes pratiques, pour :
a) estimer la taille des populations de rapaces ;
b) mener le suivi des populations et des flux migratoires ; et,
c) évaluer les menaces, les mesures de conservation actuelles (y compris le classement des sites pour leur protection), l'état des habitats, et par conséquent le besoin de nouvelles mesures de gestion et de protection des sites importants.
13. Développer de nouveaux mécanismes appropriés pour le partage de données sur les rapaces pour une meilleure mise en œuvre des objectifs du MdE.
Rapports – Activité 6 : Mesures de soutien et analyse prospective
14. Conseiller la MOS et l'Unité de coordination sur l'état critique des vautours, en prenant note des préoccupations de la MOS2 ; et fournir des contributions pour la planification d'actions plurispécifiques.
15. Faire rapport sur les questions préoccupantes et nécessitant une action en matière de conservation, gestion, science et connaissance prospective, et conseiller sur de nouvelles pratiques de conservation.
16. Développer un formulaire provisoire pour les rapports nationaux, lié au Système de rapport en ligne de la CMS.
17. Donner des conseils sur l'intégration des rapports nationaux aux processus de planification stratégique.
18. Examiner le Plan d'action du MdE (Annexe 3 du MdE) avant la MOS3.
19. Soutenir et conseiller les divers groupes de travail de la CMS, le cas échéant.
20. Soutenir d'autres actions scientifiques et techniques pertinentes pour le MdE Rapaces figurant dans le Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration (résolution 11.14 de la CMS).